L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 16 SEPTEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 16 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres,—marchandises sèches, lingerie et "notions."

Par D. E. Morphy, à leurs salles d'encan,—[illegible]

SPECTACLES.

Mercredi, 16 septembre 1874.

ACADEMIE. Ouverture.—Grande troupe de Sheridan, Mack & Day, pièces dramatiques, comiques, etc.

SOUSCRIPTION

AU PROFIT

Des familles des tués et des blessés.

Nous ouvrons dans nos bureaux une souscription au profit des familles de ceux qui sont morts pour la défense des droits du peuple et pour ceux qui ont été blessés dans la lutte.

Un estimable citoyen, M. E. Bougère qui a eu la même pensée que nous, est venu dans nos bureaux, nous offrir spontanément cinquante piastres. Son initiative généreuse en cette circonstance n'a pas besoin d'éloges et nous plaçons son nom en tête de la liste.

Nous n'avons pas besoin de faire de phrases pour un appel qui ira au cœur de tous les amis sincères du pays, de tous ceux qui apprécient à leur juste valeur le dévouement et le patriotisme.

Elie Bougère	$50 00
Dufour & Limet, propriétaires de l'*Abeille*	$100 00
Alfred Brugier	5 00
A. Rochereau & Cie	100 00
G. Ducros	20 00

Nous publierons chaque jour la liste des souscriptions qui nous seront envoyées.

Les nouvelles de la journée d'hier.

Nos lecteurs trouveront à notre seconde page les nouvelles et documents qui ont paru dans notre édition *extra* d'hier.

LA VICTOIRE.

La victoire du peuple de la Louisiane sur ses oppresseurs a été grande, glorieuse, magnanime. La joie qui éclatait hier sur toutes les physionomies, disait assez combien la révolution qui venait de s'accomplir a fait renaître l'espoir dans tous les cœurs.

Quelle perspective nouvelle s'ouvre devant ce peuple si abattu hier encore par tant d'oppressions et de vols! C'est une ère nouvelle de paix, de travail, de liberté, de prospérité, qui vient de commencer pour la population de la Louisiane.

Il s'agit, maintenant, d'assurer la victoire que nous ont valu la courageuse initiative de quelques nobles cœurs et la bravoure des soldats-citoyens de la Nouvelle-Orléans, victoire trop chèrement achetée par la mort de plusieurs de nos concitoyens.

Ce que le courage militaire et civique a accompli, il faut que de sages conseils sachent le préserver.

Le nouveau gouvernement s'est déjà présenté au peuple de la Louisiane et des Etats-Unis comme un modèle de justice et de modération.

Au milieu d'une agitation extrême il a su faire exécuter ses ordres, faire respecter les vaincus et rassurer tous les esprits sur le maintien de la paix publique et sur la protection due aux existences et aux propriétés.

Ses adversaires eux-mêmes lui rendent la justice de dire qu'il a montré une modération admirable.

La victoire à la Nouvelle-Orléans a été si décisive et si complète, qu'on peut dire qu'il ne reste plus trace dans la ville du gouvernement usurpateur de Kellogg, et qu'il n'y a aucune chance possible pour la misérable clique qui vient de tomber aussi ignominieusement sous le souffle populaire, de se relever de sa chûte.

Mais les lâches intrigants qui, pour essayer de garder un pouvoir usurpé, n'ont pas hésité à engager une lutte sanglante au risque de mettre toute la Nouvelle-Orléans à feu et à sang, n'ont pas, paraît-il, renoncé à la partie.

Réfugiés dans l'asile inviolable de la Douane et tout surpris d'avoir échappé au châtiment qu'ils avaient si bien mérité, ils forgent nous ne savons quels sinistres complots, dans le chimérique espoir de faire remettre une seconde fois ce peuple sous leur joug détesté.

Nous ne savons ce qu'ils ont pu télégraphier au Président des Etats-Unis, mais on lira plus loin une proclamation de Grant tellement étrange qu'on croirait que celui qui l'a signé ne connait pas le premier mot des événements qui se sont accomplis en vingt-quatre heures.

L'idée de vouloir soutenir un gouvernement qui a disparu entièrement est si incroyable que nous sommes autorisés à croire qu'on a caché à Grant la véritable situation et qu'on a intercepté les dépêches qui étaient de nature à lui faire connaître la vérité.

Il nous paraît impossible d'admettre qu'après avoir été mis au courant de la situation, le président puisse persister dans la pensée d'employer les forces des Etats-Unis pour rétablir un gouvernement tombé sous le mépris de la population louisianaise.

Avant que cette intervention injustifiable ait lieu, les adhésions au nouveau gouvernement seront devenues si nombreuses, que le parti de Kellogg se réduirait aux quelques réfugiés qui sont enfermés dans les murs de la Douane, et toute tentative pour rendre le gouvernement de la Louisiane à cette petite clique serait aussi odieuse que contraire à la loi fédérale.

Quant à l'établissement d'un gouvernement militaire, cela nous paraît également impossible. Nous nous souvenons qu'en janvier 1872 et après l'élection de novembre, quand les citoyens de la ville demandaient à Grant d'établir un gouvernement militaire pour les délivrer de la tyrannie des carpet-baggers, il leur fut répondu que la Constitution ne donnait pas un pareil droit au Président.

La paix et l'ordre règnent dans l'Etat; il n'y a d'insurrection nulle part. L'autorité du gouvernement élu est reconnue partout et acclamée par l'immense majorité de la population. Il n'y a donc aucune raison qui justifie une intervention militaire fédérale, aucun prétexte pour appliquer encore une fois à ce peuple la loi du sabre.

Quoiqu'il en soit, nous devons attendre d'autres nouvelles pour savoir à quoi nous en tenir sur les intentions du président Grant.

Nous conseillons à la population de continuer à montrer le même calme et la même modération et à se conformer aux avis des chefs qui ont fait preuve d'autant de sagesse que de fermeté dans la crise qui vient de se dénouer d'une façon si heureuse.

ARRIVÉE PROCHAINE DU GOUVERNEUR MacENERY.

Le gouverneur MacEnery était attendu hier soir, ou ce matin de Vicksburg où il s'était rendu à la première nouvelle des événements. A son arrivée il prendra les rênes du gouvernement et il continuera avec sa fermeté et son énergie bien connues l'œuvre si bien commencée en son absence par les citoyens et le lieutenant-gouverneur Penn. Son arrivée dans la capitale de la Louisiane sera accueillie avec enthousiasme par la population.

☞ Reçu par l'ex-brig Albert Dilles de New York, un grand assortiment de meubles de salon et autres chez Jos. B. Hubbard, au coin des rues Perdido et Rampart.

Installation du gouvernement dans la maison d'Etat.

Conformément à l'invitation adressée au peuple, environ 8000 citoyens, organisés par wards, se sont portés vers deux heures à la résidence du lieutenant-gouverneur Penn, 286 rue St. Charles, et l'ont escorté jusqu'à l'Hôtel St. Louis, où il est allé prendre possession du gouvernement d'Etat, au bruit des acclamations mille fois répétées de la foule assemblée dans les rues et sur les balcons. Des dames, des enfants, des vieillards agitaient leurs mouchoirs et saluaient le représentant du gouvernement légal avec tout l'enthousiasme d'une population qui se sent affranchie et délivrée d'un poids écrasant.

Arrivé à l'Hôtel St-Louis, le lieutenant-gouverneur a paru sur la vérandah et, lorsque les acclamations se furent apaisées, il a adressé à la foule la harangue suivante:

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

L'usurpation a pris fin. Le terrible despotisme, qui vous a été imposé il y a près de deux ans, a été renversé par une population indignée et aujourd'hui notre Etat est libre.

La victoire du 14 septembre remportée par les citoyens sur une soldatesque mercenaire, a été décisive et tout l'échafaudage d'oppression s'est effondré et a disparu comme un hideux cauchemar.

Je ne puis vous exprimer la profonde émotion de mon cœur à ce glorieux triomphe. Que cette grande victoire ne soit pas obscurcie même par un oubli passager de la suprématie de la loi.

Que le passé avec ses misères, ses anxiétés et ses souffrances soit oublié et joignons-nous à la glorieuse œuvre de rédemption qui commence aujourd'hui.

J'ai sous mes ordres une force tout-à-fait suffisante pour préserver la paix et pour donner une entière protection aux existences et aux propriétés, et j'invite instamment tous les citoyens, non employés à ce service, à reprendre leurs occupations habituelles, dans le but d'éviter des actes de violence et de faire reprendre promptement les affaires dans notre Etat qui souffre depuis si longtemps.

Et, comme il convient d'exprimer notre reconnaissance à Dieu pour le succès signalé qui a couronné nos efforts pour reconquérir notre liberté, je vous invite à vous assembler dans vos églises respectives à onze heures A. M., demain, 16 septembre 1874, afin d'offrir à Dieu vos remercîements les plus sincères pour la grâce qu'il nous a accordée et pour le prier de nous continuer sa faveur.

D. M. PENN,
Lieutenant-Gouverneur de la Louisiane.

Après ce discours qui a été accueilli par des applaudissements prolongés, MM. Marr, Ellis et d'autres orateurs ont harangué brièvement la foule qui s'est ensuite dispersée pleine de confiance dans les actes du nouveau gouvernement qui venait d'être installé à la maison d'Etat.

M. Graham, l'auditeur élu par le peuple en 1872, a pris possession de son bureau et s'occupe de mettre de l'ordre dans les papiers laissés par M. Clinton pour voir clair dans les opérations de ce financier usurpateur.

M. Lusher a dû également prendre possession de son bureau comme surintendant de l'Education publique, au lieu et place de M. Brown.

Nous pensons qu'un assistant-secrétaire d'Etat sera nommé par le gouverneur pour remplir ces fonctions en l'absence de M. Armstead, l'homme de couleur élu comme fusioniste en 1872.

Dubuclet, trésorier, doit rester en fonctions jusqu'à l'élection de son successeur en novembre prochain.

L'avocat-général Ogden a pris la place de M. Field ou plutôt de son remplaçant Dibble, et nous sommes convaincus que son intervention dans l'administration de la justice se fera sentir d'une façon salutaire.

La machine gouvernementale se trouve donc constituée et va fonctionner régulièrement.

On annonce une proclamation du gouverneur qui convoquera la législature pour le 21 septembre courant, à la Nouvelle-Orléans. Cette réunion répondra à la proclamation de Grant qui est basée sur la réquisition de l'ex-pseudo gouverneur Kellogg en l'absence de la législature. La réunion du corps législatif aura pour objet de régulariser la situation et de donner un caractère absolument légal à toutes les branches du pouvoir.

LE CONSEIL DE VILLE.

Tous les membres du Conseil de ville, moins un seul, doivent éprouver une sympathie d'autant plus vive pour le mouvement qui a eu pour résultat l'expulsion du gouvernement usurpateur, qu'ils ont été eux-mêmes le résultat d'une élection sans fraude où ils ont obtenu une immense majorité. Mais il en est un parmi eux qui n'a pas eu de majorité et qui n'a pas été élu. C'est M. J. Lewis, du département des travaux publics, qui occupe la place du général Beauregard. C'est par l'influence de Warmoth que la majorité bien acquise et même bien constatée fut enlevée au général, Warmoth tenait à l'écarter à tout prix par la raison très simple qu'il craignait une dénonciation franche et honnête des escroqueries qui se commettaient depuis plusieurs années dans ce même département.

Les dépenses qu'y ont faites le général West tout d'abord, puis M. Cockrem et enfin M. Lewis sont inouies et Warmoth fit tout pour que le chiffre en restât dans l'ombre. Il y réussit. Ne pouvant faire entrer au Conseil M. Burke son candidat, qui avait obtenu moins de voix que le général Beauregard, il fit pencher la balance en faveur de M. Lewis, un des plus déterminés radicaux de cette triste époque. M. Lewis sait tout cela et nous ne supposons pas qu'après la catastrophe dont Kellogg, son seigneur et maître, vient d'être frappé, il ait la prétention de rester dans une place qui ne lui appartient pas. Mais s'il en était autrement et que M. Lewis ne se fît pas justice lui-même, nous engagerions le Conseil à prendre des mesures pour donner enfin satisfaction à la souveraineté du peuple et réparer une criante injustice. Aux élections de novembre 1872, c'est le général Beauregard qui fut élu administrateur des travaux Publics et membre du Conseil de ville et non M. Lewis; il faut donc que ce dernier lui cède la place.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les représentations à ce théâtre populaire auront lieu ce soir, et ceux qui ont besoin de se reposer l'esprit à la suite des vives émotions des deux derniers jours, trouveront le spectacle varié et attrayant.

☞ Toujours en magasin une grande variété de sommiers à ressort, de matelas, oreillers, &c., faits de crin, de plume ou de mousse chez Jos. B. Hubbard, 182 Rempart au coin du Perdido.

M. SCHNEIDER:—Avant-hier, vers six heures du soir, M. Schneider fut pris d'une crise nerveuse; quelques minutes après il était frappé d'une attaque d'apoplexie.

M. Schneider est aujourd'hui presque absolument paralysé. C'est à peine s'il peut encore remuer le bras droit, et il lui est impossible de parler.

Depuis longtemps déjà M. Schneider était malade; malgré ses souffrances, il était toujours aussi actif, toujours aussi travailleur, s'occupant sans cesse de son usine et se préoccupant de toutes les questions à l'ordre du jour.

Il y a quelque temps, il écrivit à M. de Rothschild, à propos du remboursement des 200 millions à la Banque, une longue lettre, que celui-ci lut au conseil.

D'un autre côté, il s'occupait d'artillerie et des améliorations qui pouvaient être apportées à notre armement.

Il voulait se servir des immenses usines du Creusot pour perfectionner nos pièces de longue portée et nos mitrailleuses.

Au moment où il a été frappé, il signait une lettre au colonel Reffye, dans laquelle il l'engageait à venir visiter le Creusot, et lui donnait son avis sur les projets que le colonel lui avait soumis. (*Patrie*)

—On lit dans une correspondance adressée d'Espagne à la *Patrie*:

"Nous apprenons à l'instant qu'une barque américaine a remis 3,000 fusils et 150 caisses de munitions entre les mains des agents carlistes, entre Santander et Bilbao."

☞ Tout ce qu'on demande c'est 10,000 personnes pour inspecter le nouveau genre de meubles qu'on reçoit tous les jours chez Jos. B. Hubbard.

Honneur aux patriotes!

Privés des services de quelques-uns de nos collaborateurs et pressé par les événements et la besogne, nous n'avons pu donner des rapports aussi complets que nous l'eussions voulu sur les événements civils et militaires des trois derniers jours, et nous n'avons pu surtout rendre justice aux courageux patriotes qui se sont mis en avant dans ces circonstances critiques.

Nous n'admirons pas moins le courage civique des estimables citoyens qui, au risque de compromettre leur liberté et leur position, ont pris l'initiative de la convocation du meeting de lundi que le courage militaire des braves qui ont si vaillamment culbuté les forces de l'usurpation.

Nous rendons un hommage mérité à toutes les classes de la population américaine anglo-saxonne, créole et étrangère, mais il nous est agréable de trouver parmi ceux qui ont mérité une mention honorable des noms de la vieille population créole louisianaise, et cela aussi bien parmi les anciens que parmi les jeunes, parmi les hommes de conseil et parmi les hommes d'action. La jeunesse créole a montré qu'elle n'avait pas dégénéré et [illegible] par l'exemple de chefs qui s'étaient distingués pendant la guerre, elle a fait des prodiges de valeur et rivalisé d'audace en chargeant les pièces d'artillerie, avec les excellentes compagnies organisées par nos concitoyens d'origine anglo-saxonne.

Nous avons aussi remarqué dans les rangs des compagnies créoles des français qui se sont fait un devoir de servir leur patrie d'adoption.

Nous pourrons, en faisant une revue des opérations militaires, mentionner des noms, nos renseignements sont trop incomplets aujourd'hui. Mais nous réparerons une omission, d'ailleurs volontaire, en nommant l'orateur qui, au meeting de lundi, après le rapport du comité faisant connaître le refus de Kellogg d'abdiquer, a pris la parole pour inviter le peuple à recourir aux armes. C'est le docteur Beard. Son appel a retenti dans bien des cœurs, mais ce citoyen a eu le mérite d'une initiative courageuse, et on peut dire qu'il a eu l'heureuse inspiration d'un vrai patriote. Il a été, a dit l'avocat-général Ogden, le Patrick Henry de notre révolution.

Funérailles des Victimes.

Les funérailles des malheureuses victimes de la bataille de lundi ont eu lieu hier après-midi et ont donné lieu aux manifestations les plus touchantes de sympathie de la part de la population.

Sur les huit tombés au champ d'honneur en combattant pour les droits du peuple et le salut de la Louisiane, la population créole louisianaise compte six des siens.

Voici l'ordre lancé par le général Ogden, relativement aux funérailles.

Quartier-Général, Milice d'Etat,
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1874.
Ordre No. 27.

Tous les officiers et soldats et les citoyens qui m'ont donné leur concours dans cette campagne, sont invités à rendre les derniers devoirs et le dernier tribut d'hommage à la mémoire de nos braves camarades qui sont tombés si noblement à leurs postes pour la défense de nos droits et des droits de tous les bons citoyens de la Louisiane.

On trouvera les avis de décès dans les colonnes des journaux.

F. N. OGDEN,
Général-Commandant,
T. LEE SHUTE, Adjudant.

Nous savons que plusieurs compagnies se proposaient d'aller assister aux funérailles de MM. West, Newman et Toledano qui ont eu lieu dans la partie haute de la ville, [illegible] nous ne doutons pas que le cortège ait été imposant, mais nous n'avons pas eu de détails.

Les restes de M. Gautier ont été suivis au cimetière de la rue du Bassin par une foule nombreuse qui occupait un espace de plusieurs îlets. Les têtes étaient découvertes et les physionomies exprimaient une profonde émotion et les regrets laissés par ce digne jeune homme enlevé à la fleur de l'âge à sa famille, à ses amis et à la société.

A peine le convoi funèbre d'Albert Gautier avait-il quitté le cimetière que l'on voyait arriver celui de Charles Brulard, père de famille, enlevé à l'âge de 38 ans à sa jeune femme et à ses enfants. Le corbillard était entouré par la compagnie dont faisait partie le défunt. Les membres de la compagnie avaient gardé leurs armes pour rendre les derniers devoirs au défunt. Derrière eux suivait une foule recueillie de parents, d'amis et de citoyens.

Même hommage a été rendu à la dépouille mortelle d'un autre jeune louisianais, A. Bozonier. Ses anciens camarades de la batterie des Gardes d'Orléans, ayant à leur tête, le major G. Legardeur, le capitaine John Glynn et le lieutenant A. Guibet, formaient l'escorte qu'étaient venus grossir beaucoup de membres des autres compagnies et un grand nombre de citoyens.

La présence d'un grand nombre de dames dans chacun de ces trois convois, rendait la cérémonie funèbre plus touchante encore.

Des membres du clergé catholique ont accompli les cérémonies religieuses.

Les restes de M. J. K. Gourdain doivent être escortés ce matin à 6 heures de sa dernière demeure rue St-Claude No 181, à l'embarcadère de Morgan pour être envoyés à Thibodaux où le corps sera enterré.

P.-S.—Nous avons une huitième victime à ajouter à la liste funèbre et c'est encore un créole louisianais. John Graval, jeune homme de 31 ans, est mort hier des suites des blessures qu'il avait reçues lundi en défendant les droits du peuple. Il était allié aux familles Boisfontaine, Thielan, Wynne et Sanchez. Pendant la guerre, il avait servi dans le 28e régiment de la Louisiane. Son enterrement aura lieu ce matin à dix heures. Ses anciens compagnons d'armes sont invités à y assister.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser*:

EVASION.—George Sam, le nègre incarcéré dans la geôle de notre paroisse sous l'accusation de vol, a dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, réussi à opérer son évasion. C'était la seconde tentative de ce genre que le prisonnier avait essayé, mais la dernière fois il l'effectua avec succès. La première fois, au moyen d'une barre descellée d'une des fenêtres du premier, il avait complètement démoli la porte de son cachot et démantibulé l'énorme serrure.

Cette dernière fois, il s'était creusé un trou sous la porte, avait défait le plancher et était sorti par la fenêtre à laquelle, la première fois, il avait descellé un des barreaux, malgré les fers dont il était entravé. Le shérif est à sa poursuite.

La situation sanitaire de notre paroisse est des plus satisfaisantes cette année. L'on n'entend parler que de très peu de maladies.

TEMPS ET RÉCOLTES.—Pendant la semaine dernière, le temps était pluvieux et nous avons eu quelques orages partiels, mais pas assez pour remplir les marais, et dans diverses portions de notre paroisse les animaux ont considérablement souffert faute d'eau.

Le coton ouvre promptement et les habitants sont très occupés à la cueillette. Les chenilles n'ont fait aucun mal, ou peu de dégâts, et même en faisant leur apparition en masse dans cette saison avancée, elles causeraient bien peu de mal.

Nous lisons dans *The Enterprise* de Franklin:

La plupart de nos planteurs se préparent à la roulaison. Les maçons, les charpentiers et les mécaniciens sont à l'ouvrage dans les sucreries, et les tonneliers travaillent du matin au soir.

Hier soir ou ce matin un tonnelier, couché dans une petite chambre qui donne dans le magasin de MM. Stian et Pocot, à Cypremont Landing dans cette paroisse, a été éveillé par le bruit que faisait une personne essayant de défaire la fermeture des volets, et il a tiré un coup de feu au hasard.

M. Pocot, couché dans une pièce à côté survint avec une lumière et vit un nègre étranger mort sur le plancher près de la fenêtre. En dehors de la fenêtre on vit des traces qui firent supposer que le nègre avait un complice.

Documents et Rapports.

Adresse Télégraphique des Institutions Financières au Président.

A U. S. Grant.
Président des Etats-Unis,
Washington, D. C.

Le gouvernement de Kellogg est complètement déposé. La confiance est parfaitement rétablie. Nous sentons que nous sommes redevenus libres et remercions Dieu du calme et du courage de nos citoyens.

Il n'y a pas eu une seule violation de la loi. L'existence et les biens de la population de couleur et de tous les autres citoyens sont en sûreté.

Notre peuple est délivré d'un fardeau de dégradation et d'oppression; nous sommes aujourd'hui pleins d'espoir; le commerce a repris courage.

Comme citoyens loyaux des Etats-Unis nous espérons avec confiance que vous reconnaîtrez et garantirez le gouvernement de l'Etat sous MacEnery et Penn qui jouissent de la confiance de tous les bons et véritables Louisianais.

Sam. H. Kennedy, président du State National Bank.
Thos. A. Adams, président du Crescent Mutual Ins. Co.
Wm. S. Pike, Pike Brothers & Co., banquiers.
Isaac N. Marks.
Moore, Janney & Hyams.
Jas. I. Day, président du Sun Mutual Insc. Co.
Edw. C. Palmer, président du Louisiana Saving Bank.
Geo. Jonas, président du Canal Bank.
Patrick Irwin, président du Hibernia National Bank.
Wm. C. Black.
Charles B. Singleton.
John Henderson, président du Hibernia Insurance Company.
H. S. Buckner.
Louis Schneider, président du Germania National Bank.
L. B. Cain.
Hy. Peychaud, président du Hope Insurance Co.
J. W. Hincks, secrétaire du New-Orleans Ins. Co.
P. Fourchy, président du Merchants Mutual Ins. Co., and Mutual Nat. Bank.
Am. Fortier, président du Bank of America.
Hoffman, Marks & Co.
Thos. Layton, prést. du Southern Bank.
Isaacson Seixas & Co.
M. Musson, président du N.-O. Ins. Co.
S. H. Kennedy & Co.

PROCLAMATION.

Etat de la Louisiane,
Département Exécutif,
Nile-Orléans, 15 septembre 1874.

Aux officiers d'Etat, de paroisse et de municipalité de l'Etat de la Louisiane, légalement élus ou nommés:

Attendu que, comme résultat légal d'une élection régulière dont le dépouillement a eu lieu conformément à la loi en novembre 1872, certains citoyens ont été dûment et légalement désignés et commissionnés pour remplir certaines places dans l'Etat.

Attendu que par l'emploi de moyens illégaux, arbitraires et violents, un certain W. P. Kellogg a usurpé le gouvernement de l'Etat, et, à l'aide de la violence et des armes, a chassé de leurs places les dits officiers légalement élus;

En conséquence, Moi, Davidson B. Penn, lieutenant-gouverneur et gouverneur par interim de l'Etat de la Louisiane, je lance la présente proclamation, ordonnant et enjoignant à tous les susdits officiers, dans tout l'Etat, de prendre immédiatement possession des places auxquelles ils ont été légalement élus ou nommés et d'en exercer les devoirs.

Et j'ordonne en outre à la milice d'Etat légale des diverses paroisses de prêter [illegible] pour la prompte exécution de cette proclamation.

DAVIDSON B. PENN,
Lieutenant-Gouverneur et Gouverneur par intérim.
E. JOHN ELLIS,
Secrétaire par intérim.

PROCLAMATION.

Département exécutif de la Louisiane.

Les membres de l'ancienne Police Métropolitaine, ainsi que les officiers et soldats de la milice de l'ancien gouvernement usurpateur, se retireront paisiblement chez eux, l'autorité légale leur garantissant pleine protection.

Le gouverneur par intérim adjure tous les citoyens de traiter avec indulgence et bonté les hommes qui viennent de lutter contre nous. Ces hommes sont nos concitoyens, et quoiqu'ils nous aient fait du mal, nous devons leur montrer, que si nous sommes braves et intrépides pendant le combat, nous savons aussi oublier et pardonner après la lutte.

D. B. PENN,
Gouverneur par intérim.
E. JOHN ELLIS. A. A. Général.

Rapports militaires.

RAPPORT DU GÉNÉRAL OGDEN AU GOUVERNEUR PENN.

Le général reçoit des remerciments pour sa bravoure.

Le général Ogden, commandant des forces, a adressé, ce matin, au gouverneur Penn, le rapport suivant.

Quartier-général de la Milice de l'Etat.
Nile-Orléans, 15 sept. 1874.

Au Lieutenant-Gouverneur Penn, faisant fonctions de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Gouverneur.—J'ai l'honneur de vous annoncer que toute la ville est en mon pouvoir. Tous les points qu'occupaient l'ennemi—la maison d'Etat, l'arsenal et toutes les stations de police sont sous mes ordres.

J'attends vos ordres.

(Signé) F. N. OGDEN,
Gén. commandant les forces.
T. LEE SHUTE, adj.

Aussitôt après avoir reçu ce rapport, le Gouverneur Penn a lancé l'ordre suivant;

Quartier-Général du département exécutif de la Louisiane,
15 septembre 1874.
Ordres généraux No. 8.

Au major général F. N. Ogden, commandant les troupes de l'Etat.

Général.—Au nom du peuple de la Louisiane, aujourd'hui libre, je vous remercie profondément. Nous devons la liberté à votre habileté et à votre bravoure, à l'héroïsme des soldats citoyens de la Nile-Orléans.

Je vous communiquerai mes ordres le plus tôt possible.

D. B. PENN,
Lieut-gouverneur, faisant fonctions de gouverneur et commandant en chef.
J. DICKSON BRUNS, A. A. G.

Malgré les actives démarches de nos rapporteurs lundi soir, nous n'avons pu obtenir communication des deux proclamations suivantes, qui ont paru mardi matin dans le *Bulletin* et le *Picayune*. Nous les reproduisons parce qu'elles complètent l'historique des événements.

PROCLAMATION.

Quartier-Général du Département de la Louisiane.
Nile-Orléans, 14 sept. 1874.
(Ordres généraux No 2.)

1. Le Lieutenant Gouverneur et commandant en chef félicite les troupes en campagne et les citoyens de la Louisiane de ce que la victoire a été jusqu'ici avec les braves gens qui exposent leurs poitrines pour la liberté et l'honneur de leur pays.

2. Il engage tous les hommes valides de la ville et de l'Etat à entrer immédiatement dans les rangs, en apportant toutes armes et munitions de guerre qui peuvent être en leur possession.

3. Il invite les femmes et les non combattants à envoyer au major E. A. Burke tous vivres, couvertures et habits dont ils pourront disposer.

4. Le lieutenant-gouverneur annonce avec une douleur sincère la perte de plusieurs braves et nobles citoyens, tués et blessés dans ce conflit avec les hordes salariées de Kellogg. Ces braves héros et nobles patriotes ont perdu leur vie pour une cause juste et sainte. Leurs camarades vengeront leur perte et leur Etat reconnaissant éternisera leur mémoire.

La perte de nos ennemis dans l'engagement qui a eu lieu ne peut être établie avec exactitude. Nos troupes ont pris deux canons Napoléon de 12, une pièce Gatlin, et un nombre considérable de petites armes, sans compter quelques prisonniers.

On croit que le général Badger est mortellement blessé. Un grand nombre d'ennemis ont été tués et blessés.

Le Lieutenant-Gouverneur et commandant en chef promet une protection pleine et entière à tous les hommes égarés qui ont été poussés à se joindre aux suppôts de l'usurpateur et abandonnent son service.

Par ordre du Lieutenant-Gouverneur,
D. B. PENN.
E. JOHN ELLIS, A. A. G.

PROCLAMATION.

Attendu qu'il est probable que des hommes identifiés avec les intérêts de cette communauté par une longue résidence et par adoption ont été amenés à continuer leur connexion avec la police métropolitaine de cette paroisse, et à se mettre en antagonisme avec leurs concitoyens, en conséquence,

Moi, D. B. Penn, lieutenant-gouverneur, faisant fonctions de gouverneur, lance cette proclamation, offrant la vie et la liberté à tous les membres de la police métropolitaine qui mettront bas les armes et cesseront d'aider au maintien de Wm. P. Kellogg et au meurtre de nos concitoyens.

Par ordre du lieutenant gouverneur Penn, commandant en chef.
E. JOHN ELLIS, A. A. Général.

☞ Les meilleurs choix de meubles de chambre à coucher, de salle à manger et de salon au plus bas prix; chez Jos. B. Hubbard, rue des Remparts 182 au coin de la rue Perdido.

CHRONIQUE DE LA VILLE

Réorganisation du Service de la Sureté Publique.

Le premier soin du gouverneur par intérim Penn a été de reconstituer la police. Nous avons déjà annoncé la nomination de M. Thomas Boylan comme chef du service. Tout le monde connaît M. Boylan: c'est un homme ferme, intelligent et intègre, rompu à la discipline et ne connaissant que le devoir. Ce n'est pas lui qui se ferait, comme son devancier, l'instrument docile d'un despote et d'un usurpateur. M. Boylan a pris possession hier de la station centrale, et le bureau de police n'a pas tardé à s'y suivre. Les délibérations ayant eu lieu à huis-clos, nous ne savons pas ce qui y a été décidé, mais il est certain que la reconstitution de la police s'opérera avec une très grande rapidité. C'est d'ailleurs, dans les circonstances actuelles, une mesure de salut public.

Il faut que le nouveau gouvernement soit immédiatement prêt à fonctionner, et qu'il ne s'y présente aucune lacune. Il faut que les mandataires légitimes du Peuple puissent répondre aux sommations de Washington, s'il plaît à M. Grant de leur en adresser: Le gouvernement, c'est nous.

Les communications télégraphiques ont été rétablies entre les différents postes: On sait que les fils avaient été coupés par nos forces pendant la courte lutte qu'elles ont eu à soutenir contre les Kellogistes. Le Board de police a nommé M. H. J. Fishe surintendant du service télégraphique en remplacement de M. Samuel Weeks. M. Fishe est un ancien employé de la compagnie télégraphique Western Union. C'est un homme d'une grande expérience.

Sympathies publiques pour le mouvement.

La note suivante a été placardée hier matin à la Bourse au Coton:

"Cette Bourse sera fermée à une heure P. M. comme marque de sympathie pour le mouvement destiné à inaugurer le gouvernement légitime de la Louisiane."

On trouvera ailleurs l'adresse télégraphique des institutions financières et autres maisons au président en faveur du gouvernement légal.

Le nouveau personnel administratif.

La réorganisation du personnel administratif promet de s'opérer avec une grande rapidité. M. Graham, élu auditeur d'Etat en 1872, en exerce les fonctions depuis hier. On peut le voir dans ses bureaux. M. Lusher, le surintendant de l'instruction publique, élu également en 1872, ne tardera pas à prendre la direction des écoles, et M. Ogden, l'avocat-général se fera bientôt reconnaître en cette qualité par les tribunaux. L'installation des fonctionnaires légitimes ne rencontrera de résistance nulle part. Nous sommes à cette heure, Dieu merci, en plein régime de légalité.

Rumeurs.

A onze heures [illegible] bureau central de police que le bruit courait dans le troisième district que deux radicaux, un blanc et un homme de couleur, étaient à la tête de 300 à 400 nègres armés répartis entre les rues Désiré et Pologne et qu'ils faisaient des menaces contre les blancs.

Les porteurs de cette information demandaient que le général Ogden leur délivrât des armes pour armer les blancs. On a télégraphié immédiatement à la station du cinquième precinct d'où il a été répondu qu'on ne savait rien de ces bruits, mais qu'on allait envoyer un courrier. Les rumeurs dont il s'agit nous paraissent peu fondées.

Nos dépêches d'hier matin écourtées.

Dans la nuit de lundi à mardi, quand le porteur des dépêches télégraphiques arrivait à l'*Abeille* avec le dernier paquet de dépêches, il fut escorté jusqu'à l'entrée de la rue du Camp par trois membres des forces civiques. A ce moment le détachement de métropolitains dont nous avons fait mention qui était avancé rue de Chartres près de la rue du Canal aperçut le groupe et fit feu dessus mais sans atteindre personne. Les assaillis ripostèrent immédiatement et abattirent deux ou trois de leurs assaillants qui s'enfuirent. Mais le porteur de dépêches jugea prudent de ne plus traverser la rue du Canal et l'*Abeille* ne reçut pas la fin des dépêches.

Munitions de guerre.

Toutes les armes et toutes les munitions de guerre des kellogistes sont entre les mains des citoyens depuis la victoire remportée par ces derniers sur leurs implacables oppresseurs. Les armes que la police de l'usurpateur avaient enlevées à leurs légitimes propriétaires, en violant odieusement la constitution des Etats-Unis, ont également été reprises par le peuple. C'est précisément cette saisie d'armes, opérée avec une audace sans égale, qui a précipité le conflit dans lequel a enfin sombré la fortune de Kellogg et de ses soldes.

L'Hôtel de Ville.

L'Hôtel de ville est un des premiers édifices publics qui soient tombés au pouvoir des soldats-citoyens. Le vaste bâtiment est occupé militairement et on n'y admet que les personnes qui ont quelque affaire à traiter avec le personnel de l'administration municipale. Toutes les issues sont gardées par des sentinelles et la discipline militaire la plus stricte règne à l'intérieur de l'hôtel.

Démolition des barricades.

On sait que nos soldats-citoyens avaient, au moyen de pavés et de rails des chemins de fer urbains, construit de formidables barricades à l'extrémité des rues qui débouchent dans la grande avenue du Canal, pour se protéger contre les attaques des Métropolitains.

Hier, lorsque la victoire est restée définitivement à nos forces, le général Ogden a harangué le peuple en armes, près de la Place Lafayette, et l'a engagé à regagner paisiblement ses foyers. Il a dit à ses auditeurs que la lutte étant terminée il était urgent que chacun reprît paisiblement ses travaux, et que les barricades, devenant inutiles, il fallait les démolir au plus vite. Ce conseil a été suivi, et tout le monde se mettant à l'œuvre les barricades n'ont pas tardé à disparaître. Les pavés ont été remis à leur place et la circulation sur toutes les voies de fer urbaines a été rétablie immédiatement.

Harbor Precinct.

M. Tom Cavanaugh, chef des [illegible], nous apprend que le Harbor precinct a été pris par la compagnie V du Crescent City White League, commandée par O. G. Ogden. Le precinct a été placé sous les ordres du capitaine Charles Cavley qui commande de à huit hommes. Tout y est tranquille.

La Police.

La police urbaine sera promptement réorganisée par le gouverneur par interim Penn. Les officiers sont déjà désignés et les cadres seront bientôt remplis. En attendant sa complète réorganisation les citoyens se chargeront de la police des rues. Il y aura des patrouilles dans tous les quartiers de la ville; c'est dire que la sécurité n'aura jamais été aussi complète. Enfin, nous sommes délivrés des janissaires et des sbires! Il était temps.

La police de la ville.

Hier soir, à dix heures, un de nos rapporteurs nous a donné l'information satisfaisante que les lignes télégraphiques fonctionnaient parfaitement entre les différents postes de police et que la plus grande tranquillité régnait partout. Des détachements armés faisaient des patrouilles dans les divers quartiers de la ville.

Tout était calme au siège du gouvernement, à l'Hôtel St.-Louis.

Nominations dans la police.

Voici les nominations de lieutenants de police pour les divers precincts:

1er—B. Galoin.
2me—
3me—A. Brewster.
4me—C. Cavanaugh.
5me—M. Tracy.
6me—M. J. Sheehan.
7me—J. A. Guillet.
Two Seebourgs—R. D. [illegible]

L'affaire de la Banque des Citoyens.

Il paraît que le dernier acte du pseudo-juge Hawkins avait été un acte d'iniquité incroyable. Son jugement mettant la Banque des citoyens en liquidation et accordant à MM. Flanders, Casey et Lamblee la grosse aubaine de la liquidation, avait été déclaré final. La banque s'est adressée au juge Morgan, de la Cour Suprême, qui a lancé un ordre prescrivant au juge de la Cour Supérieure d'accorder un appel et une injonction interdisant au shérif et aux liquidateurs de passer outre.

Les blessés à l'Hôpital de Charité.

Les blessés Kellogistes comme ceux du peuple continuent à recevoir à l'hôpital de charité les soins les plus intelligents et les plus empressés. Le Docteur a évacué sur cet hospice les blessés qui s'étaient réfugiés dans ses salles. Un de nos confrères annonçait hier soir que les blessures du général Badger sont moins graves qu'on ne le supposait d'abord, et que le Dr. Smythe croit pouvoir éviter l'amputation du bras et de la jambe, qui paraissait d'abord absolument nécessaire. L'état des autres blessés, à l'exception de M. Wm. Ormond qui souffre cruellement, s'est également beaucoup amélioré.

On a transporté à l'hôpital un Allemand nommé Charles Miller, qui, s'étant avancé hier trop près des combattants à l'attaque de la station du Troisième Precinct, a reçu une balle à la jambe droite, un peu au-dessus de la cheville. L'os est brisé. La curiosité est chose malsaine à certaines heures, et M. Miller aura malheureusement lieu de se repentir de la sienne.

M. le Dr Lemonnier a eu l'obligeance de nous adresser la liste suivante des blessés admis à l'Hôpital de Charité:

Général BADGER: blessé au haut de la jambe droite et au bras gauche, près du coude, avec fracture de l'os. Blessé aussi au côté gauche.

JOHN HERN: de la Nouvelle-Orléans, 24 ans, blessé au coin des rues Conti et Chartres par un nègre qui a fait feu sur lui du toit d'une maison située près de la Levée.

GUSTAVE J. ARCHIN: de la Nouvelle-Orléans, 46 ans, métropolitain, blessé rue du Canal.

OTTO BERANDT: allemand, 27 ans, métropolitain, blessé grièvement aux deux pieds, rue du Canal.

JAMES CROSS: Irlandais, 29 ans, blessé grièvement au coude droit. Il était déjà manchot. Blessé aussi au côté gauche. Va mieux.

JOHN McCABE: de New-York, 35 ans, blessé rue du Canal.

WM. BROWN: Prussien et métropolitain, 40 ans, blessé à la jambe droite en servant une pièce d'artillerie. Amputation au-dessus du genou.

FRANK OWENS: Irlandais, 42 ans, employé des hangars à coton, blessé à la cuisse droite. Fracture de l'os.

NELSON WOODY: de la Caroline du Nord, métropolitain et artilleur, blessé à la joue droite presque à bout portant. Figure brûlée par la poudre.

WM. ORMOND: de la Nouvelle-Orléans, 28 ans, blessé au poumon gauche, au coin des rues Tchoupitoulas et Canal.

FEVEL KELLER: 57 ans, blessé à la partie inférieure de la jambe. Fracture de l'os.

MIKE BUTZ: Allemand, blessé au milieu de la cuisse droite, sans fracture.

LOUIS ALEX. LECROUR: 54 ans, blessé au bas de la jambe gauche, pendant qu'il traversait la Place Jackson. Fracture composée. Amputation au dessous du genou.

EDWARD REYNOLDS: de Dublin, 18 ans, blessé à la cuisse droite.

CHARLES KITT: chinois, blessé au bras droit légèrement.

SAMUEL WALLSCHAGER: allemand, 42 ans, blessé à la jambe droite à deux pouces au-dessous du genou.

ANDREW J. BARRETT: du Connecticut, 35 ans, métropolitain-artilleur, blessé rue du Canal.

CHAS. MILLER: allemand, 37 ans, blessé à la jambe droite. Amputation.

Un autre blessé.

Dans notre liste de blessés, publiée hier, nous avons oublié de mentionner M. Joe Bruneau, jeune homme de vingt-trois ans qui s'est fait remarquer, lundi, par son sang-froid et son intrépidité pendant la courte et sanglante lutte entre les citoyens et les hordes de l'usurpateur. M. Bruneau a reçu une balle au haut de la cuisse et le docteur Capdevielle qui le soigne avec deux autres de ses confrères, n'a pas encore réussi à extraire le projectile de la plaie. La blessure est assez grave, mais nous espérons que, grâce aux soins intelligents et éclairés du Dr. Capdevielle, M. Bruneau ne tardera pas à recouvrer la santé.

Plus de peur que de mal.

Tout le monde connaît ou a entendu parler de M. Vankirk qui s'est acquis une certaine renommée comme agent de la société pour la protection des animaux. Nous ne savons si la société protégeait les animaux, mais à coup sûr elle ne protégeait ni l'estime ni l'affection des propriétaires d'animaux, à qui elle ne ménageait pas les tribulations. M. Vankirk, qui était à son service, ne devait donc pas être très populaire, et il en a eu la preuve hier matin. Reconnu près de la place Lafayette par quelques citoyens qui avaient eu à se plaindre de ses procédés, il a été fait prisonnier et a passé un assez mauvais quart-d'heure entre les mains de ses anciennes victimes. Il a été quelque peu bousculé, mais il ne lui a été fait en définitive aucun mal et il en a été quitte pour la peur.

DON CARLOS ET LES FUEROS.—Voici le décret par lequel Don Carlos convoque les représentants de l'Alava:

"J'ai eu toujours et très publiquement le désir de rétablir dans toute leur intégrité les antiques et vénérables *fueros* de ces fidèles provinces, que j'ai si solennellement promis de garder et de compléter. Cependant la force des circonstances m'a empêché jusqu'ici de réaliser pleinement ce désir, m'obligeant à remplacer dans quelques provinces les autorités forales par des autorités que le [illegible] en attendant le moment où les progrès de nos armes rendraient possibles des élections conformes aux *fueros*. Ce moment est arrivé, grâce à Dieu, pour la province d'Alava, soumise aujourd'hui presque tout entière à mon légitime souverain.

"Ainsi, accédant aux désirs manifestés par la majorité des villes et communes de ma très noble et très loyale province d'Alava, et tenant compte de ce qui est réglé par les ordonnances qui la concernent, par ces présentes et par les décrets de ses juntes, je convoque les procureurs (représentants) des districts de ladite province d'Alava à des réunions extraordinaires qui auront lieu le 21 du courant dans la ville de Mascata, pour élire une députation générale et une junte particulière conformément au *fuero* (coutume), et pour expédier les autres affaires que pourra réclamer avec urgence le service de Dieu et mon service; lesdites réunions générales devant se tenir sous la présidence du commissaire royal que j'aurai nommé, et dont les fonctions cesseront aussitôt qu'aura été élu le député général.

"Tenez ceci pour arrêté et communiqué-le à qui de droit.

"Donné à mon quartier royal de Laquietta, le 10 août 1874.

"MOI, LE ROI.

"Signé de la main royale.

"Le secrétaire d'Etat, chargé des affaires de la justice, du gouvernement politique et des finances.

"LUIS MOS VELASCO."

—On écrit de Manchester, mardi soir:

Cette après-midi, le Prince's Club, de cette ville, a été le théâtre d'un drame sanglant. M. Herbert-Thomas Barge, négociant, se rendit au club dans la matinée et demanda M. Alexander MacLean. Il n'y était pas. M. Barge revint, et cette fois trouva M. MacLean. Celui-ci était assis le dos tourné à la porte et occupé à écrire au moment où l'on introduisait M. Barge dans la salle où il se trouvait. M. MacLean se retourna et tendit la main à M. Barge, qui la serra. Tous deux étaient alors seuls dans la chambre. Que se passa-t-il ensuite?

Au bout de cinq minutes, on entendit le bruit de plusieurs coups de feu. On se précipita à leur secours et on les trouva étendus l'un et l'autre par terre, chacun à une extrémité de la salle. L'un était mort, l'autre expira presque aussitôt. M. Barge tenait un revolver à six coups déchargé. Suivant toute probabilité il aura tiré les cinq premiers sur M. MacLean et réservé le sixième pour lui. M. Barge, récemment marié, était un des patrons d'une des plus anciennes manufactures de Manchester. On se perd en conjectures; La justice informe.

EMPOISONNEMENT PAR L'EAU DE SELTZ.—Une dame de Lennoxtown (Ecosse), dont la santé était chancelante, reçut le conseil de son médecin de faire usage de l'eau de Seltz. Il lui permit même d'en boire à discrétion. Son état empira dès lors rapidement, et on reconnut les symptômes de l'empoisonnement par les sels de plomb. Il était trop tard, et la malheureuse expirait au milieu des plus atroces douleurs lundi dernier.

L'habile docteur Wallace commit à l'analyse le contenu d'une des bouteilles formant la provision de cette pauvre dame et y trouva 5/16mes de grain d'acétate de plomb, provenant évidemment du siphon métallique qui n'avait pas été nettoyé depuis fort longtemps. Le savant docteur dit à ce sujet dans son rapport: "Une eau [illegible] considérée comme très dangereuse si elle contient 1/10e de grain de plomb. Cette quantité, même répartie dans un gallon (environ 4 litres d'eau), est déjà très préjudiciable à la santé. [illegible] la pauvre défunte buvait jusqu'à [illegible] bouteilles d'eau de seltz par jour (deux gallons et demi, ou dix litres) [illegible] grain et demi de sel de plomb par jour. Il ne faut s'étonner que d'une chose, ajoute l'éminent chimiste, M. Wallace, c'est qu'elle ne soit pas morte dès le second jour. Il exprime en même temps la pensée qu'il remplit un véritable devoir envers ses semblables en les prémunissant contre un danger qui n'est que trop commun.

37.

"Pas très bien."—Un [illegible] de vagues malaises qui ne peut s'appeler une maladie positive et qui cependant est incompatible avec la santé, est souvent exprimé dans cette phrase "Pas très bien". Ce sentiment vient [illegible] de l'insuffisance de cette puissance nerveuse qui est requise pour entretenir la machine vitale dans une situation de vigueur et de santé. La faiblesse nerveuse a été fréquemment le prélude d'une sérieuse maladie pour admettre de doute en cette matière. L'inactivité des fonctions animales en amène aussi un dérangement [illegible].

C'est pourquoi il est absolument essentiel pour la conservation de la santé, peut-être même de la vie, de prendre en considération ces avertissements. Le [illegible] n'admet pas de retard. Ravivez le système immédiatement avec les amers de Hostetter. Ce puissant tonique qui en infusant une nouvelle santé et une nouvelle force au système, le protège contre la maladie, [illegible] qu'aucun preux chevalier ne fut jamais protégé par son impénétrable armure contre l'ennemi.

DÉCÈS.

Tué en défendant les droits du peuple le lundi 14 septembre 1874, JOHN GRAVAL, à l'âge de 31 ans. Ses amis et ceux des familles Boisfontaine, Thielan et Wynne et ses anciens compagnons d'armes du 28e régiment de la Louisiane, de l'armée confédérée, sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu ce matin, mercredi à 10 heures A. M. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Howard No 382, entre Erato et Thalia.

Décédé avant-hier à 7 heures du soir, à l'âge de quarante-huit ans, Major JOSEPH KLÉBER GOURDAIN. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à SIX heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, 181 rue St-Claude, et le corps sera conduit au débarcadère du chemin de fer de Morgan pour être ensuite enterré à Thibodeaux.

Suite de la Société d'Economie, de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle—Frères—Vous êtes notifiés d'avoir à assister à l'enterrement du feu frère EDOUARD SIMON, décédé hier à 4 heures P. M., âgé de trente-cinq ans, qui partira ce matin, à 9 heures A. M., sans autre notification.

Les amis et connaissances sont priés d'y assister.

Par ordre du Président,
CH. CHARBONNET, Secrétaire.
16 sept—1t

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
168 ......Rue du Canal........168

ELKIN & CO.,

REÇOIVENT, en ce moment, Tapis velours et de Bruxelles, nouveaux et élégants, un grand assortiment de tapis TROIS PLIS et INGRAINS. Prix modiques. 13 sept—1m

Le sieur A. Sens

ARRÊTÉ un cheval rouge attelé à un boggy qui s'est emporté rue Bienville, entre [illegible]. Le propriétaire est prié de le réclamer rue [illegible] 16 sept—1t

Demande d'Emploi.

UN bon jardinier [illegible] désirerait trouver un emploi soit en ville ou à la campagne. S'adresser aux initiales J. J., bureau de l'Abeille. 16 sept—3t

Le Mitchell & Rammelsberg FURNITURE CO.,

au No 166 de la rue du Camp, coin Poydras

Nous rappelons aux personnes qui ont besoin de meubles que nous sommes décidés à céder notre grand stock varié.

Nous offrons des avantages aux acheteurs qui nous payent comptant ou nous donneront de bons billets à courte échéance.

Les meubles que nous vendons ne peuvent être surpassés par ceux d'aucun autre marché pour la qualité du genre, de la qualité et du travail.

Les acheteurs consulteront donc leurs intérêts en s'adressant à nous sans retard.

[illegible]

GEORGE MITCHELL, Agent. 13 sept—3t

Le Dr. Alfred Mercier

DE retour à la Nouvelle-Orléans, annonce à ses amis et au public qu'il reprend immédiatement l'exercice de sa profession. Il donnera ses consultations, comme de coutume, au No. 220 rue Girod, entre Baronne et Dryades, de 10 à 11 h. du matin, et de 3 à 7 h. du soir. 16 sept—1m

En débarquement du navire Ville de Bordeaux,

VENANT de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
100 Barriques Vin rouge Côtes de Claires.
[illegible] Caisses de 12 bouteilles Vin rouge Léoville.
[illegible] Paniers de 12 bouteilles Champagne L. Roederer.
[illegible]
C. CAVAROC & SON, 22, rue Decatur.

En débarquement du navire Avenir,

VENANT de Marseille et à vendre par les soussignés:
25 Barriques Vin rouge Bandol
21 Barils " " Piadeloresa
20 Quarts " " Oporto
3 " " " Malaga doux
C. CAVAROC & SON, 22, rue Decatur.

Liquidation Positive.

P. MALLARD,

55 Rue Royale.

APPELLE de nouveau l'attention du public sur son beau stock de meubles et articles de fantaisie, étoffes, rideaux, miroirs, etc., etc., le tout au-dessous des prix de fabrique ou d'importation.

Les personnes désirant monter leur maison y trouveront une bonne occasion et devront se hâter afin d'avoir un choix, car de jour en jour la marchandise s'écoule rapidement, étant vendue à des prix remarquablement bon marché devant clore sa liquidation pour le 31 décembre 1874. 16 sept—1m. P. F.

En débarquement du navire Avenir, venant de Marseille,

50 BARRIQUES Vin blanc Cette. Sauterne, [illegible]
[illegible] Barriques Vin Bandol Sequet.
[illegible] Caisses Vermouth, Noilly Prat.
[illegible] Muscat de Frontignan, Noilly Prat.
[illegible] Cassis [illegible] Mont d'Or.
[illegible] Paniers Huile Plagnol, etc.
[illegible] Quarts Porto et Sherry, F. Vellette.
[illegible]
[illegible] Caisses Eau de fleurs d'oranger, Varaldi.
A vendre par C. MARINONI, 66 Decatur (anc. Vieille Levée)

ASSEMBLÉE DES DÉPOSANTS DE LA BANQUE DES CITOYENS.

Les déposants de cette ancienne institution solvable se sont assemblés, hier soir, au No. 21 de la rue du Camp, afin de se consulter, prendre en considération les affaires de la banque et d'adopter les mesures nécessaires dans le but de protéger leurs intérêts de créanciers.

L'assemblée a été appelée à l'ordre à sept heures et demie par M. R. T. Lawler. Sur motion de M. Lessassier, M. Henry Renshaw a été nommé président et M. J. M. Dowling secrétaire.

La proposition faite par la banque, par l'intermédiaire de son président, le 3 septembre 1874, a été lue. Après une discussion relativement à l'état actuel de l'institution, M. Frank McGloin a été prié de rédiger des résolutions qui expriment une confiance entière dans la direction et acceptent la proposition.

M. McGloin a présenté et lu les résolutions suivantes:

Attendu que cette assemblée est d'opinion que les difficultés contre lesquelles la banque des Citoyens lutte aujourd'hui ne sont que momentanées, qu'elles ont été causées par les débiteurs qui ne se sont pas acquittés envers l'institution [illegible] non par une incapacité, de la part de celle-ci, de faire face à ses obligations; attendu que cette assemblée est convaincue, par les déclarations des officiers de la banque et le rapport du comité du Clearing House des banques associées, que l'actif de l'institution excède de beaucoup son passif; attendu que l'assemblée est persuadée qu'une liquidation judiciaire, par voie de banqueroute ou autrement, amènerait la ruine de tous; attendu que les officiers actuels de la banque feraient mieux face aux obligations de la banque, car une grande partie de l'actif se compose d'hypothèques sur des propriétés situées en ville et dans les campagnes—propriétés qui seraient sacrifiées si elles étaient offertes en vente forcée,—Il est

Résolu que l'assemblée déclare qu'elle est convaincue que la banque est solvable et paiera en plein toutes les sommes réclamées;

Qu'elle accepte la proposition faite par l'intermédiaire de M. John G. Gaines, président de la banque, à la date du 3 septembre 1874, et engage tous les déposants à en faire de même;

Qu'elle désapprouve toute tentative de placer la banque [illegible].

Sur motion, [illegible]

Sur motion, un comité composé de MM. Lawler et McGloin a été chargé [illegible]

Puis l'assemblée s'est ajournée.

HENRY RENSHAW, Président.
JAMES M. DOWLING, Secrétaire.

N'ASSUREZ PAS VOTRE VIE

AVANT DE CONNAITRE les AVANTAGES qu'offre notre

COMPAGNIE LOCALE LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY

Qui vous donne tout ce que la sûreté lui permet de vous donner.

PAS D'AUGMENTATION de primes.

Pas de retrait d'agences.

Une compagnie établie parmi nous et dirigée par les principaux négociants de la Nile-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur d'agences.
LUCIUS McADAM, Greffier.

CONSEIL DE DIRECTION.

E. J. HART,	JAS. I. DAY,
W. S. PIKE,	CHAS. CHAFFE,
JOHN I. ADAMS,	J. B. CAMORS,
R. A. TYLER,	GEO. A. FOSDICK,
HENRY ABRAHAM,	E. H. FAIRCHILD,
JOHN HENDERSON,	W. P. HARPER,
A. THOMSON,	W. B. SCHMIDT,
S. B. NEWMAN,	DAVID WALLACE,
[illegible] MARKS,	R. T. WALSHE,
EMORY CLAPP,	M. J. WOLF,
E. B. LALLANDE,	[illegible] FEIBLEMAN,
E. B. BRIGGS,	J. W. STONE.

Liste de polices PAYÉES DE MAI, 1868, A AOUT, 1874.

NILE-ORLEANS.

Noms.	Montants.
ELIJAH PEALE	5,000
A. BOUSSET	10,000
TURIAF DUPRE	7,000
HANNIBAL H. HAMMOND	5,000
C. H. SLOCOMB	[illegible]
ED. BARNETT	5,000
THOMAS BOGIE	10,000
W. C. D. VAUGHT	10,000
JAMES McQUOID	10,000
E. TUREAUD	10,000
E. MARSH DENMAN	5,000
AUGUSTE CANDIDE	10,000
T. E. BERNARD	10,000
E. BOULLEMET	10,000
E. G. FERGUSSON	5,000
A. B. DELAVIGNE	10,000
J. B. BERTIN	10,000
PATRICK BLAKE	5,000
FRANK W. SEYMOUR	5,000
EDWARD MONTGOMERY	5,000
J. DUNSHIE	2,000
A. W. BORCROSS	[illegible]

LOUISIANE.

Noms	Dernière Résidence	Montant
Peter G. Quin	Paroisse St-Hélène	[illegible]
D. Riggs	Bayou Sarah	1,000
Henry N. Rentrope	Paroisse St-Marie	2,[illegible]
C. L. Dutsch	Madisonville	[illegible]
D. W. Thompson	Paroisse St-Hélène	2,000
[illegible] M. Hart	Campte	5,000
Bailey L. Chaney	Baton-Rouge	[illegible]
J. S. Knox	Paroisse Morehouse	5,000
James E. Woods	Paroisse Bossier	5,000
C. W. Lewis	Shreveport	2,000
Letitia V. Looney	"	10,000
Clément F. Calhoun	"	5,000
Samuel Peters	"	4,000
W. F. Halfleigh	Paroisse St-Martin	2,000
H. F. Moses	Abbeville	[illegible]

MISSISSIPPI.

W. H. Williams	Canton	$1,000
John E. Walker	Pontotoc	10,[illegible]
Richard Taylor	Méridian	1,000
James L. Pierce	Jackson	5,000
J. A. T. Mason	Hazlehurst	[illegible]

TEXAS.

W. A. Grul	Indianola	$2,000
Thomas Chapman	Hempstead	4,000
WM. J. Gerham	Longview	5,000

CAROLINE DU SUD.

Charles P. Bolton	Coawaysboro	$2,[illegible]
E. G. Gage	"	1,000
W. J. Hoke	Columbia	[illegible]

ALABAMA.

Peter Laffre	Mobile	$2,[illegible]
Vincent M. [illegible]	"	1,[illegible]

On demande, en ville et à la campagne des agents actifs avec lesquels il sera conclu des arrangements très avantageux. S'adresser au LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE CO., au coin des rues Carondelet et Gravier Nile-Orléans. 1er sept—1m PP

Aux Familles.

Exercices Gymnastiques.—La session, pour les jeunes garçons, au gymnase de H. HAMMERSLEY, No. [illegible] de la rue St-Charles, commencera le 1er septembre. Les familles qui désirent que leurs enfants prennent des leçons sont invitées à s'adresser de bonne heure au directeur. Jours de leçons: les mardis, mercredis et vendredis, de 3 à 5 heures de l'après-midi. Le prix est d'une piastre par mois, payable d'avance.

HARRY HAMMERSLEY, Maître d'armes et directeur.
[illegible]—1m

Demande.

ON demande [illegible] dames pour vendre le patron, s'ajustant de lui-même, de CORNWELL, le système le plus récent et le plus simple qui ait jamais été inventé. Il suffit de le voir pour l'apprécier. Les profits sont de $5 à $10 par jour. Pour de plus amples informations, s'adresser au dépôt du "GREGG SEWING MACHINE," No 4 rue Bourgogne, coin Canal. Machines à coudre à $1 par semaine. [illegible] juin—3m

☞ Le prix ($10.) DIX DOLLARS par tonneau, pour de la bonne graine de coton, livrée sur la Levée de cette ville, prix fixé le 10 Novembre dernier, sera continué à être payé par nous, et cela jusqu'à nouvel avis contraire, pendant l'année commerciale suivante, commençant le 1er septembre 1874.

UNION OIL COMPANY.
BIENVILLE OIL WORKS CO.
LOUISIANA OIL COMPANY.
A. A. MAGINNIS' SONS.
21 août—1m PP.

Dessin linéaire.

UN professeur offre de donner des leçons de dessin linéaire soit dans une école soit dans les familles, à des conditions modérées. S'adresser par lettre à "professeur de dessin" au bureau de l'Abeille.

Nourrice.

UNE française ayant un enfant de huit mois désire entrer comme nourrice dans une famille en ville ou à la campagne. S'adresser par lettre à "Nourrice", bureau de l'Abeille. 4 septembre—[illegible]

Chambres et Pension.

MADAME MAZUCA l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'elle vient de transférer sa pension au No. 18 de la rue Dauphine, où les personnes en quête de chambres et d'une pension trouveront tout le confort désirable et une table irréprochable. Les prix sont comme par le passé, très modérés. 12 sept—[illegible]

LES soussignés ayant été nommés Agents de "LA CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES" de Paris, actif [illegible], de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD de Philadelphie, [illegible] et du MANHATTAN INSURANCE COMPANY de New-York [illegible] commenceront les affaires d'assurance contre l'INCENDIE, les risques MARITIMES et de RIVIÈRE le 1er octobre, au No. 161 de la rue Gravier.

La Compagnie d'[illegible] de l'Amérique du Nord [illegible].

12 sept—1m. M. J. SMITH & CO.

Tenue de Livres.

LE soussigné désirerait avoir quelques comptes de livres à tenir [illegible] collections et recouvrements. Prix [illegible] S'adresser au magasin de musique de M. [illegible], 151 rue du Canal. J. PINSARD.

Les soussignés achètent

LES certificats de dépôts de la Banque des Citoyens et se chargent du règlement des dettes à un escompte libéral.

BARNETT & CAMMACK, Courtiers.
Au No. 12 de la rue Carondelet.

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS,
12......RUE CARONDELET......12
Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.
Argent prêté sur garanties.
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 14 SEPT.—CLASSE [illegible] 219.
10 69 69 23 42 19 [illegible] 41 16 22 73 [illegible]
[illegible]

B. BLOOMFIELD. T. M. ANDERSON.

B. BLOOMFIELD & Co

Au No 67 de la rue de Chartres entre les rues [illegible], Nelle-Orléans, Lne.

MARCHANDS DE FOURNITURES DE BUREAUX, FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC, IMPRIMEURS ET RELIEURS, LITHOGRAPHES ET GRAVEURS, EDITEURS ET MARCHANDS D'OUVRAGES DE DROIT, IMPRIMEURS DE MEMOIRES D'AVOCATS.

[illegible]

Toutes les Fournitures de Bureaux d'avocats, de greffiers de cours, de [illegible], de notaires publics, de coroners, de juges de paix, de juges de [illegible].

Prix modérés.

INSTITUTIONS

Collège Commercial de ST-STANISLAS, Baie St-Louis, Mississippi. LA Vingtième session de cette Institution [illegible] Pour informations s'adresser au Frère GABRIEL.

INSTITUTION D'AQUIN. Au No. 269 de [illegible]. Mlle H. FITZGERALD, Principale. [illegible]

INSTITUTION DUPUY, [illegible] RÉOUVERTURE DES CLASSES MARDI 1er SEPTEMBRE.

JEFFERSON ACADEMY Au No. 43 de la rue Bourbon, entre les rues Conti et Bienville. G. JALLORI. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS Pour les Demoiselles, [illegible] Mmes LAVILLEBEUVRE et [illegible], No 228, rue Dauphine [illegible]

Plants de Cannes de Java, A VENDRE. QUELQUES [illegible] T. M. LAFITTE, No 7, rue St-Louis. 12 sept—1m

Pension Privée d'Orléans. C'EST l'ancien "[illegible] DES PLANTEURS" [illegible] GRATUIT.

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
93......VIEILLE-LEVÉE......93
NOUVELLE-ORLEANS.

AUX FAMILLES.

LES soussignés [illegible] ECOLE SUPERIEURE DE GARÇONS [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

Boulangerie. A LOUER, à des conditions libérales, la boulangerie du Vieux Carré [illegible]

A Louer. [illegible]

A Louer. [illegible]

A Louer. [illegible]

A vendre ou à Louer. [illegible]

A vendre ou à Louer. [illegible]